



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET 2020
ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2020-2021-2022**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion au cours de laquelle sera adoptée le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 sera tenue le mardi 10 décembre 2019 à 19 h 00, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2020, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec,
ce 29 novembre 2019**

La greffière,

Me Annie Chagnon